

PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE DU 14 NOVEMBRE 2023

<u>Présent-e-s</u>	:	Mme Myriam	BOUCRIS	BA	Présidente
		Mme Anne	ANTILLE	C&E	Vice-présidente
		Mme Patricia	MESSERLI ALOUAN	LR+	Secrétaire Bureau
		M. Marc	BOYMOND	C&E	Conseiller
		Mme Corinne	BRECHBÜHL MOLNARFI	BA	Conseillère
		M. Vincent	BUHAGIAR	C&E	Conseiller
		Mme Véronique	CRETENAND	C&E	Conseillère
		M. Christian	FREY	BA	Conseiller
		M. Benoît	GAUD	C&E	Conseiller
		M. Alexandre	KRASNOSELSI	Indépendant	Conseiller
		M. Jean-Claude	MARCHAND	Indépendant	Conseiller
		M. Ginior	RANA ZOLANA	LR+	Conseiller
		Mme Stéphanie	REUSSE	BA	Conseillère
		M. Urs	SCHNEUWLY	LR+	Conseiller
		Mme Raphaelle	WENGER	BA	Conseillère
		Mme Sylviane	SCHRAG	C&E	Conseillère
		M. Nicolas	VERNAIN-PERRIOT	BA	Conseiller
		Mme Béatrice	GUEx-CROSIER	C&E	Maire
		M. Conrad	CREFFIELD	LR	Adjoint
		M. Luc	LAVARINI	C&E	Adjoint
		M. Claude	CROTTAZ		Secrétaire général
		M. Dominique	GUENERET		Secrétaire général

Excusé : --

Procès-verbaliste : M. Philippe BERGER

BA : L'Alternative
C&E : Centre et Entente
LR+ : Libéral, Radical et Plus

Mme M. BOUCRIS (ci-après, Mme la Présidente) ouvre la séance à 20h30 et remercie les conseillers municipaux et les conseillères municipales, ainsi que le public, de leur présence. Elle salue par ailleurs Mme le Maire, ses adjoints, MM. les secrétaires généraux, ainsi que le procès-verbaliste.

Ordre du jour

1. Approbation de l'Ordre du jour
2. Approbation du P.V. de la séance du 10 octobre 2023
3. Communications du Bureau du Conseil municipal
4. Communications de Madame le maire et des adjoints
5. Rapport des présidents des commissions
6. Projets de délibération, résolution, motion :
 - 6.1 *P-D-1556-B – Approbation du budget de fonctionnement 2024, du taux des centimes additionnels et de l'autorisation d'emprunter*
 - 6.2 *P-D-1557 – Crédit budgétaire supplémentaire 2023 de CHF 10'000,- Solidarité avec le Maroc et la Libye*
7. Propositions individuelles, questions et divers
8. Calendrier

1. Approbation de l'ordre du jour

Mme la présidente demande si des modifications à l'ordre du jour sont proposées.

Comme aucune remarque n'est formulée quant à l'ordre du jour, Mme la Présidente le déclare approuvé.

2. Approbation du P.V. de la séance du 10 octobre 2023

M. J.-C. MARCHAND indique qu'en page 436, le procès-verbal lui attribue mention d'un chiffre de 5%, alors qu'il a fait mention de 3%.

Comme aucune autre remarque n'est formulée, Mme la Présidente déclare le procès-verbal approuvé, sous réserve de la modification demandée, et remercie son auteur.

3. Communications du Bureau du Conseil municipal

Mme la Présidente rappelle qu'à la dernière séance, M. C. CREFFIELD était intervenu dans les discussions et confirme que le règlement du CM l'autorise explicitement en son article 45 aux alinéas 1 et 2, indiquant que l'Exécutif peut intervenir à tout moment dans le débat pour apporter des précisions. Elle fait observer que les membres de l'Exécutif peuvent demander la parole, non la prendre, et les remercie de bien vouloir respecter consciencieusement cette règle.

4. Communications de Madame le maire et des adjoints

Mme B. GUEX-CROSIER communique au Conseil municipal les points suivants :

- Naturalisations

Comme l'Exécutif s'était engagé à le faire, nous vous informons que nous avons procédé à la naturalisation d'une jeune femme née en 2005 et d'origine française.

- Bâtiment de la douane de Landecy

La Confédération a informé la commune de la mise en vente du bâtiment de la douane de Landecy avec un prix indicatif de vente de CHF 450'000.-.

L'Exécutif a fait procéder à une évaluation du bien afin de faire une offre conforme à la valeur réelle qui était inférieure à la valeur de mise en vente par la douane.

Pour rappel, il s'agit d'une parcelle de 321 m² en zone agricole avec un bâtiment d'une surface brute de plancher de 50 m², pour deux pièces. Cette parcelle fait l'objet de nombreuses restrictions par le biais de servitudes pour des aménagements futurs.

Un privé a offert le prix indicatif de vente.

La commune aurait eu la possibilité de s'aligner au prix du particulier pour acheter le bien.

Cependant, vu le montant de l'achat auquel il faut ajouter le coût des travaux à envisager, l'Exécutif a choisi, à regret, de renoncer à acquérir ce bien à une valeur supérieure à celle du marché. L'Exécutif préfère limiter les dépenses aux projets indispensables.

- **Subventions aux abonnements TPG**

Cette subvention est appréciée des habitantes et habitants et, à ce jour, il reste CHF 2'000,- sur la ligne, soit la possibilité de 20 abonnements jusqu'à la fin de l'année. Dans le but de garantir l'accès à cette prestation, l'Exécutif a accepté le principe d'un dépassement de CHF 4'000,- de la ligne budgétaire. Ce dépassement sera dépensé en fonction de la demande, mais l'Exécutif souhaitait faire bénéficier tout en chacun de cette action. De notre point de vue, chaque personne qui fait un effort pour tendre vers plus de mobilité douce doit être soutenue.

- **Mea Culpa**

Des excuses sont transmises pour avoir involontairement évoqué « Bardonnex Alternative » lors de l'accueil des nouveaux habitants, alors que le groupe a changé de nom et s'appelle désormais « L'Alternative ».

M. L. LAVARINI annonce un point de situation sur l'école. La phase de désamiantage est bientôt terminée, certaines cloisons et éléments intérieurs ont déjà pu être ôtés et évacués. Le démontage de la toiture, prévue la semaine du 20 novembre, sera suivi dans la foulée par la démolition du bâtiment.

M. C. CREEFIELD revient sur la question posée lors de la dernière séance au sujet de la plantation de l'arbre par les élèves. Il confirme qu'il n'a effectivement pas été planté l'année passée au départ des 8P sachant que le budget expirerait fin 2023. Un arbre sera néanmoins planté d'ici à la fin de l'année pour marquer le début de la déconstruction de l'école et le début du chantier de la nouvelle école, ce qu'une plaque apposée à l'arbre indiquera.

Revenant ensuite sur la fermeture du chemin du Maraîchet et la déviation pour les piétons et les cyclistes qui en a résulté, il indique que les travaux de fouilles, qui devaient normalement prendre moins d'une journée, ont duré plus longtemps du fait de la mauvaise indication de la position des collecteurs sur SITG. Si l'Exécutif avait su à l'avance que cela prendrait plus d'une journée, une communication aurait été faite, au moins aux voisins. Il encourage à nouveau les membres du Conseil municipal à téléphoner le jour même à la mairie s'ils sont interpellés par des habitants sans attendre 10 jours pour le rapporter au CM, étant donné qu'une communication ne sera pas faite *a posteriori*.

Au sujet des routes, l'Exécutif aura rendez-vous avec le DSM afin de demander la mise au 50 km/h de la route des Hospitaliers, étant donné qu'il serait peu sensé d'avoir 50 km/h sur la route d'Annecy et 80 km/h sur la route des Hospitaliers, étant donné que cela générerait sans doute un report de trafic sur ce deuxième axe. Il ajoute que c'est à ce moment que sera également abordée la question d'une traversée sécurisée sur le chemin de Verbant tant pour les piétons que pour les cyclistes.

Enfin, une question avait été posée en commission demandant s'il était possible d'élargir ou de bouger un peu les barrières du chantier de la nouvelle école afin de permettre aux vélos de reprendre la route des Remparts. Une déviation est déjà en place à cet endroit et elle met les cyclistes sur la route de Saconnex-d'Arve avant de les faire tourner à gauche pour reprendre leur itinéraire usuel. Il n'est pas envisageable de réaliser une piste provisoire, car l'autorisation serait très longue à obtenir et elle générerait un coût conséquent, ce qui n'est pas opportun avec le budget important que la commune prévoit pour l'école.

5. Rapport des présidents des commissions

Mme A. ANTILLE indique que la commission de l'aménagement, urbanisme et mobilité s'est réunie le 30 octobre dernier pour discuter du budget 2024.

Mme S. REUSSE indique que la commission des bâtiments, école et sport s'est réunie le 1^{er} novembre pour traiter du budget, de la fermeture du chemin des Remparts et être informée du fait que l'autorisation de construire de l'école était entrée en force.

M. C. FREY indique que la commission des finances, économie et sécurité s'est réunie le 7 novembre et a préavisé favorablement le budget avec une abstention.

M. B. GAUD indique que la commission des routes, travaux et emplacements communaux s'est réunie le 19 octobre pour parler du budget.

Mme S. SCHRAG déclare que la commission sociale et culture s'est réunie le 10 octobre pour aborder le budget qui a été validé à l'unanimité.

M. G. RANA ZOLANA indique que la commission de l'environnement et développement durable s'est réunie le 17 octobre pour discuter du budget et du calendrier du tri.

6. Projets de délibération, résolution, motion

6.1 P-D-1556-B – Approbation du budget de fonctionnement 2024, du taux des centimes additionnels et de l'autorisation d'emprunter

Mme B. GUEX-CROSIER relève que toutes les commissions ont analysé le budget, ce qui a débouché sur certaines propositions de modifications. Ce sont ces modifications qui expliquent que l'excédent de revenus qui s'établit maintenant à CHF 734,- a changé depuis la présentation du mois passé. Elle ajoute, comme il a été dit, que la commission des finances a préavisé favorablement ce budget, et indique que l'Exécutif se tient à disposition pour répondre aux éventuelles demandes du Conseil.

M. N. VERNAIN-PERRIOT remercie M. C. CREFFIELD pour son retour concernant l'arbre, estimant que c'est une bonne solution de le planter en fin d'année étant donné qu'il est bon qu'il pleuve pour que ses racines poussent. Il demande si cette action aura vocation à être pérennisée ?

M. C. CREFFIELD répond qu'il serait envisageable de planter plus d'arbres que ceux déjà prévus pour le chemin de l'école, mais relève que ce ne sera pas forcément dans le verger.

Mme B. GUEX-CROSIER ajoute que la valeur compensatoire des plantations à effectuer sur le site de l'école est importante et indique qu'une nouvelle plantation devrait être soumise à l'OCAN. Un suivi de la question sera fait, faisant observer que si l'idée est d'inscrire un montant au budget 2024 pour un arbre, il est préférable d'attendre la fin du chantier de l'école pour se faire une idée plus précise de la situation sur le site.

M. N. VERNAIN-PERRIOT dit qu'il aurait aimé pérenniser l'idée de faire planter un arbre aux enfants.

Mme B. GUEX-CROSIER indique que cette demande sera à communiquer à l'OCAN et qu'elle sera en tout cas à prendre en compte dans le cadre des valeurs compensatoires.

M. G. RANA ZOLANA pose une question sur la modification de la ligne 7900.003132030, rappelant qu'il s'agit d'une ligne qui est apparue en 2023 avec CHF 25'000,- et qui maintenant a été abaissée de CHF 15'000,-. Il aimerait à ce titre recevoir une explication, souhaitant savoir en particulier si elle n'a pas été utilisée cette année. Relevant que c'est une bonne chose de vouloir profiter de cette baisse pour augmenter la subvention à l'abonnement TPG, il souhaiterait tout de même avoir quelques compléments.

M. C. CREFFIELD répond que cette ligne n'avait pas été utilisée au montant budgété et rappelle qu'avait été posée en commission la question d'augmenter la subvention aux abonnements TPG. Il explique ensuite que cette ligne a pour but d'initier une étude sans passer par un crédit d'étude au sens strict et relève que la commission a préféré que soit désormais voté un crédit de fonctionnement supplémentaire dès lors que les CHF 10'000,- ne suffiraient pas au financement de bouts de crédits d'étude.

M. V. BUHAGIAR tient à souligner qu'un transfert de CHF 15'000,- a été effectué en faveur des abonnements TPG. Il appelle néanmoins à se montrer prudent avec le budget. Si les dépenses sont plus élevées que prévues à l'avenir, il faudra le revoir et peut-être y revenir.

Comme la parole n'est plus demandée, Mme la Présidente soumet au vote le projet de délibération suivant :

APPROBATION DU BUDGET DE FONCTIONNEMENT 2024, DU TAUX DES CENTIMES ADDITIONNELS ET DE L'AUTORISATION D'EMPRUNTER

Considérant,

- le budget administratif pour l'année 2024, qui comprend le budget de fonctionnement et le plan annuel des investissements,
- le budget de fonctionnement présentant un montant de **CHF 7'948'466.-** (dont à déduire les imputations internes de **CHF 47'280.-**, soit net **CHF 7'901'186.-**) aux charges et de **CHF 7'949'200.-** (dont à déduire les imputations internes de **CHF 47'280.-**, soit net **CHF 7'901'920.-**), aux revenus, l'excédent de revenus présumé s'élevant à **CHF 734.-**,
- l'excédent de revenus présumé se décompose de la manière suivante : résultat opérationnel de **CHF 734.-** et résultat extraordinaire de **CHF 0.-**,
- le nombre de centimes additionnels nécessaires à l'exécution des tâches communales pour 2024 qui s'élève à **43 centimes**,
- le renoncement à prélever des centimes additionnels en supplément à l'impôt sur les chiens dû en 2024 par les personnes domiciliées ou séjournant plus de trois mois dans la commune,
- le plan annuel des investissements présentant un montant de **CHF 7'513'100.-** aux dépenses et **CHF 0.-** aux recettes, les investissements nets présumés s'élevant à **CHF 7'513'100.-**, soit **CHF 7'513'100.-** aux investissements du patrimoine administratif et **CHF 0.-** aux investissements du patrimoine financier,
- les investissements nets sont autofinancés par les amortissements économiques inscrits au budget de fonctionnement pour un montant de **CHF 825'671.-** et par l'excédent de revenus présumé du budget de fonctionnement pour un montant de **CHF 734.-** soit un montant d'autofinancement net de **CHF 826'405.-** ce qui fait ressortir une insuffisance de financement des investissements de **CHF 6'686'695.-**,
- les articles 30, al. 1, lettres a), b) et g), 70, al. 1, lettre b) et 74, al. 1, de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984 et les articles 291 et suivants relatifs aux centimes additionnels, de la loi générale sur les contributions publiques du 9 novembre 1887,
- le préavis favorable, par 5 voix pour et une abstention, de la commission des finances lors de sa séance du 7 novembre 2023.

Sur proposition de Mme le maire et des adjoints,

le Conseil municipal

DÉCIDE

A l'unanimité, soit par 16 voix pour :

1. D'approuver le budget de fonctionnement 2024 pour un montant de **CHF 7'948'466.-** (dont à déduire les imputations internes de **CHF 47'280.-**, soit net **CHF 7'901'186.-**) aux charges et de **CHF 7'949'200.-** (dont à déduire les imputations internes de **CHF 47'280.-**, soit net **CHF 7'901'920.-**), aux revenus, l'excédent de revenus présumé s'élevant à **CHF 734.-**. Cet excédent de revenus total présumé se décompose de la manière suivante : résultat opérationnel de **CHF 734.-** et résultat extraordinaire de **CHF 0.-**.
2. De fixer le taux des centimes additionnels pour 2024 à **43 centimes**.
3. De ne pas prélever de centimes additionnels sur les médailles pour les chiens en 2024.
4. D'autoriser Madame le maire à emprunter en 2024 jusqu'à concurrence de **CHF 6'686'695.-** pour couvrir l'insuffisance de financement présumée des investissements du patrimoine administratif et financier.
5. D'autoriser Madame le maire à renouveler en 2024 les emprunts du même genre qui viendront à échéance et à procéder à toute conversion ou remboursement anticipé si les conditions d'émission lui sont favorables.
6. D'autoriser Madame le maire à faire usage en 2024 des instruments financiers dans un but de protection et de réduction des coûts des emprunts.

6.2 P-D-1557 – Crédit budgétaire supplémentaire 2023 de CHF 10'000,- Solidarité avec le Maroc et la Libye

Mme la Présidente, constatant qu'il n'y a pas d'opposition à l'entrée en matière, passe la parole à Mme S. REUSSE.

Mme S. REUSSE indique que ce projet a été rédigé il y a plusieurs semaines, déplorant depuis lors l'enchaînement de catastrophes humaines qu'il est difficile de suivre. Elle explique qu'il concerne deux catastrophes ayant eu lieu en septembre, à savoir un tremblement de terre au Maroc et une tempête en Libye et vise à soutenir l'aide sur place, via Médecins du Monde au Maroc et MSF en Libye, deux organisations reconnues pour le sérieux et la qualité de leur travail. Elle dit en particulier l'importance du soutien psychologique à apporter à des personnes traumatisées, bien que le soutien matériel soit aussi essentiel. Elle conclut que s'il s'agit là d'une petite goutte qui peut avoir son importance.

M. V. BUHAGIAR précise tout d'abord qu'il ne souhaite pas remettre en question le fait de donner de l'aide au Maroc et à la Libye et note, comme il a été dit, que beaucoup de catastrophes ont lieu régulièrement. À ce titre, un crédit supplémentaire a déjà été voté pour de l'aide d'urgence en février, mais fait observer que le budget serré de cette année ne permet pas de voter de crédit supplémentaire. Il propose le renvoi en commission EDD pour avoir un montant fixe annuel pour l'aide d'urgence, qu'il précise ne pas remettre en cause. Il s'interroge également, dans le cas présent, sur la notion d'urgence étant donné que l'aide interviendrait plusieurs mois après. Il relève que si l'on donne aujourd'hui pour le Maroc et la Libye, pourquoi ne pas donner également à d'autres et pointe dans ce cas le risque de surenchère.

M. J.-C. MARCHAND se demande si en termes d'urgence, il ne vaudrait pas mieux réorienter l'aide vers la Palestine et estime qu'un renvoi en commission permettrait peut-être de discuter d'une réorientation.

M. A. KRASNOSSELSKI rappelle qu'il existe déjà un montant voté en pourcentage du budget pour l'aide à l'étranger, mais que l'aide d'urgence est attribuée de manière ponctuelle. Il ajoute qu'actuellement les activités de soutien et les travaux continuent au Maroc et en Libye et que ces deux catastrophes ne sont donc pas derrière nous. L'aide d'urgence doit continuer à être étalée dans le temps selon les situations comme c'est le cas depuis 15 ans. Pour ce qui est de réorienter l'aide au Moyen-Orient, il relève qu'il est difficile de faire rentrer l'aide à Gaza, qui y rentre au compte-goutte. Peut-être faudrait-il attendre l'arrêt des hostilités pour pouvoir revenir avec une proposition.

Mme S. REUSSE s'exprime par rapport au renvoi en commission. Elle estime que la motion est déjà claire en elle-même. Si l'on souhaite avoir à la CEDD une discussion plus générale sur les modalités dont l'aide d'urgence doit être attribuée à l'avenir, cela pourrait être pertinent, mais n'a rien à voir avec cette délibération. Elle confirme qu'à la CEDD, des montants sont alloués pour des projets, mais qu'ils se font en parallèle de l'aide d'urgence, en particulier pour renforcer la résilience de populations, pour augmenter l'autonomie et l'indépendance notamment des femmes, pour que les conditions économiques soient plus stables et solides. Ce travail continuera à se faire, mais il n'est pas lié à l'aide d'urgence, raison pour laquelle elle maintient l'idée que la délibération peut être votée ce soir.

M. G. RANA ZOLANA se demande par rapport aux choix des organisations citées si l'on sait dans quelle mesure elles agissent sur place. Il relève que cela s'est passé en septembre et que l'on en parle presque plus, ce qui rend les informations sur l'éventuel travail de ces organisations difficilement accessibles.

Mme S. SCHRAG relève que depuis septembre le Népal a notamment subi un tremblement de terre et que d'autres catastrophes ont eu lieu et se demande si l'aide d'urgence ne devrait pas être plus large et ne pas s'adresser uniquement aux deux pays visés.

M. V. BUHAGIAR estime que la question d'avoir des lignes supplémentaires pourrait être discutée. Relevant que de nombreux conflits et catastrophes peuvent être cités, il trouve dommage que le débat ne soit pas prolongé en commission afin de pouvoir discuter et comprendre de manière collégiale quels sont les besoins des différents pays concernés. En l'occurrence, il ne dispose pas de suffisamment de connaissances pour se prononcer immédiatement. Il estime qu'une démarche collective serait en ce sens plus pertinente.

Mme S. REUSSE répond à M. G. RANA ZOLANA que ces deux associations travaillent sur place de manière sérieuse et fiable, en s'assurant que l'aide est bien correctement utilisée pour les populations sur place.

Il conviendrait peut-être de proposer d'autres délibérations de ce genre pour d'autres catastrophes et ajoute que ce n'est pas parce que d'autres personnes souffrent ailleurs dans le monde qu'il convient de délaisser le Maroc et la Libye. En ce sens, si l'on souhaite aider le Népal et l'Afghanistan, cela est bien, mais il s'agit d'une discussion distincte.

M. C. FREY tient à appuyer les propos de Mme S. REUSSE, estimant que la course poursuite d'événements mondiaux graves qui peinent à être suivis, ne justifie pas de rajouter encore plus de délai en renvoyant le texte en commission et se montre favorable à un vote ce soir, et pas en 2024. Quant à la question de prévoir une ligne particulière au budget avec un montant précis pour l'aide d'urgence, il estime préférable de suivre la logique du coup de cœur qui a prévalu jusqu'à présent et qui permet de réagir de manière précise et immédiate en cas de nécessité. Il trouverait dommage de se contraindre par un budget qui ne saurait être dépassé même en cas de catastrophe.

Mme S. SCHRAG rappelle que l'année dernière, MSF avait décidé d'attribuer à d'autres fins le montant initialement prévu pour la Turquie et se demande s'il ne conviendrait pas de même cette fois d'attribuer un montant à l'organisation pour qu'elle décide elle-même où il serait plus pertinent de l'utiliser.

M. C. FREY indique que la lettre d'attribution pourrait mentionner que le montant est alloué en priorité à ces deux pays, mais que comme ces deux organisations connaissent mieux la situation, il pourrait être mentionné qu'elles peuvent décider de l'utiliser pour d'autres choses selon les besoins identifiés.

Mme S. REUSSE convient qu'une phrase pourrait être ajoutée à la délibération prévoyant qu'on laisse les deux organisations juger de la pertinence de l'attribution selon les besoins.

M. V. BUHAGIAR relève que le but est d'avoir un budget avec le moins de dépassements possibles, étant donné notamment le fait que la construction de l'école est coûteuse.

Mme la Présidente, constatant que la parole n'est plus demandée sur cet objet, soumet tout d'abord au vote le renvoi du projet de délibération suivant à la CEDD. Elle précise que si celui-ci venait à être rejeté, le projet lui-même serait ensuite soumis au vote du Conseil.

Le renvoi du P-D-1557 à la commission de l'environnement et du développement durable est accepté par 7 oui, 6 non, et 2 abstentions.

7. Propositions individuelles, questions et divers

M. G. RANA ZOLANA annonce une question sur la construction de l'école, indiquant avoir été sollicité par deux associations à ce sujet, et demande s'il sera possible de suivre l'évolution des travaux grâce à la vidéo.

M. U. SCHNEUWLY souhaite savoir si la commune a un règlement de stationnement pour les emplacements dont la durée n'est pas limitée.

M. J.-C. MARCHAND annonce que l'action Frater Noël aura lieu cette année à l'UOG et indique qu'ils sont toujours à la recherche de bénévoles pour venir faire le service le 24 décembre au soir.

M. A. KRASNOSSELSKI indique que la Tribune de Genève fait mention dans son article du 4 novembre dernier des travaux qui auront lieu à Archamps au Centre Alliance, qui sera transformé, afin d'accueillir de nouveaux logements, 800 précisément, essentiellement studios et T2. Il estime à ce titre que la cadence de la ligne 62 devra être augmentée et prolongée à Archamps afin de satisfaire les besoins à venir. Il se demande également s'il ne serait pas opportun de tout de suite fermer la douane de Landecy, jugeant que le trafic ne réduira pas et que cela aura des répercussions sur le village et l'ensemble de la commune.

Mme C. BRECHBÜHL MOLNARFI demande si ce sont les élèves de l'école qui planteront l'arbre. Annonçant ensuite un divers, elle dit bien comprendre les difficultés que représentent les travaux du groupe scolaire, mais déplore le fait que l'on n'ait pas pensé à la mobilité douce pour permettre aux piétons de ne pas avoir à faire de trop grands détours. Elle estime que cela n'aurait pas été important s'il s'agissait de travaux durant quelques mois, mais que là, c'est différent, étant donné qu'ils dureront deux ans. Quant à l'argument consistant à dire que les autorisations sont longues à obtenir, elle déclare que le projet datant, cette autorisation aurait pu, elle aussi, être demandée plus en amont.

M. L. LAVARINI indique qu'il verra avec le bureau d'architectes si une installation vidéo est prévue pour suivre les travaux, précisant que s'il estime que cela est une bonne idée. Il n'a pas encore de réponse à ce sujet.

Mme B. GUEX-CROSIER ajoute que pour la salle Saint-Sylvestre, cette installation avait eu un succès très mitigé, mais indique qu'une autre manière de procéder est peut-être à étudier.

M. L. LAVARINI indique que concernant le chemin des Remparts, il a été oublié d'étudier le contournement, précisant qu'on ne pensait pas que les travaux empièteraient autant. Toutefois, le verger ne sera pas fermé et les piétons pourront donc l'emprunter.

Mme C. BRECHBÜHL MOLNARFI rétorque qu'il n'est pas possible de passer par le verger qui est bloqué par une barrière et indique que le fait que les barrières soient installées très loin sur le chemin des Remparts nécessite de passer dans le champ voisin. Elle explique ne pas être sûre que son propriétaire soit d'accord avec cela.

M. L. LAVARINI déclare qu'un chemin fermé est un chemin fermé. Il n'y a par conséquent pas de solution à ce problème et il n'en sera pas créée une. Il explique que dès qu'il sera possible de rouvrir le chemin, cela sera bien entendu fait aussitôt.

M. C. CREFFIELD répondant aux questions de M. A. KRASNOSELSKI au sujet d'Archamps, indique que c'est le nouveau bus 82, qui ira jusque-là. Par ailleurs, les autorités cantonales sont parfaitement au courant des problématiques soulevées et il est de plus prévu qu'une rencontre avec les trois autres communes qui entourent Bardonnex ait lieu d'ici peu à ce sujet. Il ajoute qu'un bus à très haute fréquence partira d'Archamps. Le bus 44 devrait couvrir la partie actuellement desservie par le 62, indiquant que cela est prévu dans la suite du développement des TPG. Il rappelle, dans tous les cas, que ce sont des faits connus qui s'intègrent dans la problématique de la fermeture des petites douanes.

Concernant ensuite la plantation de l'arbre, les enfants ne le planteront pas, mais assisteront à sa plantation.

Enfin, s'agissant de la question de M. U. SCHNEUWLY, il indique que mis à part la loi cantonale sur les parkings, il n'existe pas de règlement communal particulier et qu'il n'est pas possible de déroger à la loi. La commission des routes pourrait étudier d'autres moyens, comme par exemple celui de zone à macarons.

M. U. SCHNEUWLY relève que par exemple dans le canton de Vaud, des communes ont des règlements concernant le parcage de longue durée.

M. C. CREFFIELD relève qu'un règlement en la matière ne saurait être fait à Genève dans l'état actuel de la loi. Il rappelle, à ce titre, que la commune avait pensé qu'une occupation de plus de 15 heures était induite, mais qu'il avait été expliqué que ce n'est pas le cas dans le canton de Genève.

8. Calendrier

Date	Heure	Commission	Lieu
--	--	Aménagement, urbanisme et mobilité	Salle des commissions
22.01.2024	19:45	Bâtiments, école et sport	Salle des commissions
28.11.2023	19:00	Environnement et développement durable	Salle des commissions
18.12.2023	18:30		
15.01.2024	18:30		
24.01.2024	18:30	Finances, économie et sécurité	Salle des commissions
23.11.2023	18:30	Routes, travaux et emplacements communaux	Salle des commissions
29.11.2023	18:30	Sociale et culture	Salle des commissions
16.01.2024	18:30		

Constatant que l'ordre du jour est épuisé et que la parole n'est plus demandée, Mme la Présidente remercie les conseillers municipaux et les conseillères municipales de leur présence et lève la séance à 21h33.